L'ÉCHO DES BOUQUINS

bulletin d'informations municipales

Bulletin N° 24 mai 2010



SOMMAIRE

BREVES

Corneilles

Les corneilles causant des dégâts dans les cultures le lieutenant de Louveterie du canton de Quingey a autorisé la pose d'une cage piège au lieu dit « L'abeille ».

Elections régionales 2010

72% des bouquins se sont rendus aux urnes lors des élections régionales de mars 2010.

Captage eau

Fin des travaux de clôture du périmètre immédiat à la station de pompage.

Captage et château d'eau

Remplacement des anciennes portes par des portes en Inox.

Chivrotte

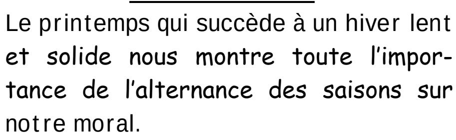
L'association la « Chivrotte » après une assemblée extraordinaire annonce sa dissolution.

Fête de la Musique

L'association « La Croche », organisera la fête de la musique le 12 juin 2010 vers le tennis à Buffard, scène ouverte 18h30.

Site internet sur Buffard

Dans le moteur de recherche GOOGLE inscrire



Le mot du maire.

Le printemps qui succède à un hiver lent et solide nous montre toute l'importance de l'alternance des saisons sur notre moral.

Le printemps est synonyme de vie, de fleurs, d'espérances nouvelles. Le soleil retrouvé vient réchauffer nos cœurs : profitons-en pleinement !

Comme tous les printemps, le 9 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé le projet de budget pour 2010. Ce budget a été construit dans le respect des orientations qui guident notre action pour Buffard dynamisme - développement - maîtrise des dépenses. Soucieux de préserver le pouvoir d'achat des familles bouquines et de ne pas alourdir les charges de nos petites entreprises, les taux de fiscalité locale resteront inchangés en 2010 par rapport à 2009. Ceci n'est rendu possible que par la poursuite de l'extrême rigueur que nous devons avoir sur le niveau de nos charges de fonctionnement. C'est un combat de tous les instants que nous menons depuis 2008. Hors éléments exceptionnels, les dépenses de fonctionnement s'équilibreront alors que nous prévoyons un très léger fléchissement des recettes. Cette maîtrise budgétaire nous permet de consolider nos équilibres financiers et ainsi conduire une politique d'investissements réfléchis et de la sorte participer à notre petit niveau, à la relance de notre économie. De fait, le volume d'investissements, tout budget confondu, s'établit aux environs de 150 000 euros. Celui-ci comprend, bien évidemment, un ensemble de projets dont nous pouvons notamment extraire l'aménagement de l'entrée d'agglomération coté nord, la modernisation de la distribution du réseau d'eau potable, la réfection de la fontaine St Hilaire, la pose d'une borne incendie, etc… Il nous faut poursuivre notre action pour le développement de Buffard, tout en faisant preuve d'une grande vigilance pour ne pas hypothéquer les années futures. Le budget voté répond pleinement à cette orientation. Le conseil et moi même allons mettre tout notre engagement pour le réaliser.

Cordialement,

Guy Paillard

Budget mode d'emploi

Lire un budget est souvent un exercice fastidieux, le budget communal voté en Conseil Municipal précise chaque année l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune pour assurer son fonctionnement et préparer son avenir, tout en maintenant rigoureusement l'équilibre des recettes et des dépenses.

Le budget met l'accent sur les priorités en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement.
Le rôle du conseil réside en priorité dans la gestion du budget communal : vaste entreprise, objet de toutes les critiques, mais, avant tout, travail de fond de toute l'équipe municipale, sous la direction du Maire.
Cette gestion peut paraître parfois un peu compliqué, mais bien à l'image des responsabilités et des décisions à prendre, au quotidien, pour favoriser l'indispensable essor de la Commune.

Deux documents budgétaires sont élaborés et votés chaque année :
- le Budget Primitif (BP) qui établit les prévisions de l'année en cours .
- le Compte Administratif (CA) qui est le bilan des recettes et des dépenses réalisées de l'année précédente

La commune « ordonnateur » assure sa comptabilité (*budget principal ainsi que les deux services eau et assainissement*) et ce sous le contrôle de la trésorerie de Quingey comptable de la commune.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours après son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non terminées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, l'une de fonctionnement et l'autre d'investissement. Chacune de ces parties doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la partie fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes utiles à la gestion courante des services de la commune. L'excédent de recettes

Budget mode d'emploi (suite)

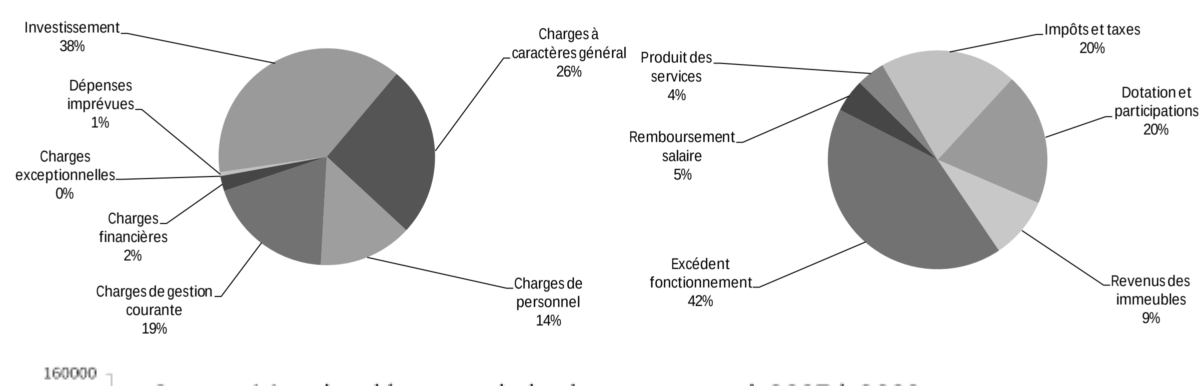
au regard des dépenses, dégagé par la partie de fonctionnement, est utilisé principalement au remboursement du capital emprunté par la commune, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra de financer des investissements prévus par la commune.

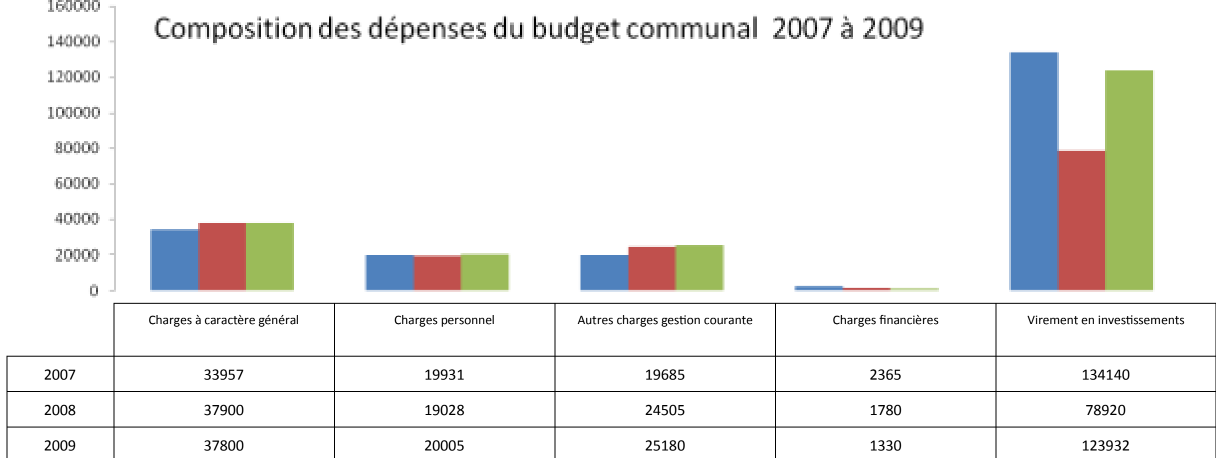
La partie d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la commune, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La partie d'investissement est par essence celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Guy Paillard

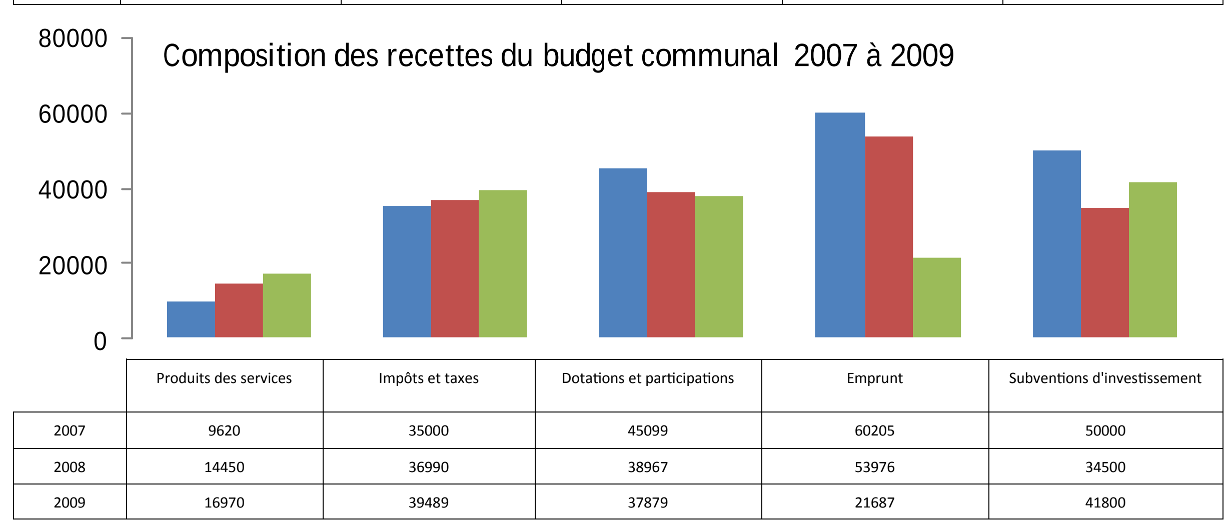
Budget communal 2010

Dépenses prévisionnelles budget 2010 — Recettes Prévisionnelles budget 2010





	Charges à caractère général	Charges personnel	Autres charges gestion courante	Charges financières	Virement en investissements
2007	33957	19931	19685	2365	134140
2008	37900	19028	24505	1780	78920
2009	37800	20005	25180	1330	123932



	Produits des services	Impôts et taxes	Dotations et participations	Emprunt	Subventions d'investissement
2007	9620	35000	45099	60205	50000
2008	14450	36990	38967	53976	34500
2009	16970	39489	37879	21687	41800

Histoire d'eau (réhabilitation du réseau d'eau potable)

Commission voirie, réseaux

Le réseau d'eau potable de la commune de BUFFARD a fait l'objet d'un diagnostic réalisé par le bureau Sciences Environnement, dont les conclusions viennent d'être rendues.

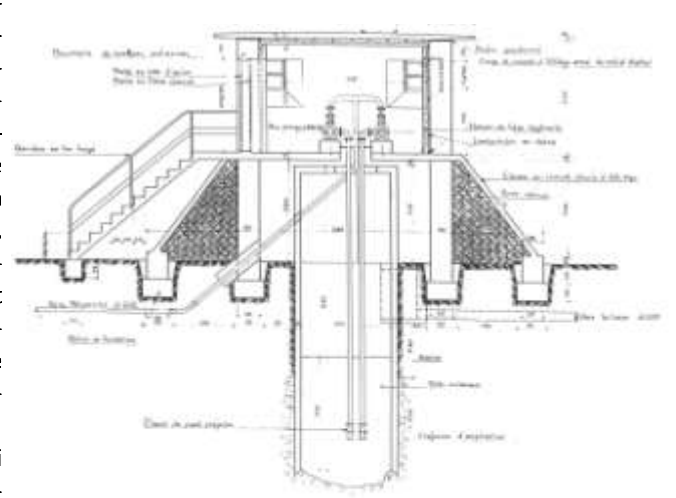
D'une manière générale, les gros équipements structurels (captage, château d'eau) sont suffisants en dimensionnement et alimentation, même en cas d'augmentation légère de la population, toutefois, la commune a décidé de remplacer ou d'améliorer certains équipements devenus désuets dont notamment: pompes, système d'injection du chlore, la porte du château d'eau, avec installation à l'intérieur d'une rampe et transformation de l'escalier d'accès à la chambre des vannes pour des raisons de sécurité.

Le diagnostic révèle aussi que le réseau d'eau potable présente de nombreuses pertes et des défaillances de rendement entre ce qui est prélevé et ce qui est consommé. Des compteurs atteint par la limite d'âge doivent aussi être remplacés, le fontainier le fera progressivement.

Des fuites se produisent et occasionnent parfois des interruptions de la distribution aux habitants, en raison de la rupture de tuyaux enterrés. Le réseau étant principalement construit en fonte grise a atteint sa limite de durée de vie, il devient nécessaire de nos jours d'envisager sa réhabilitation progressive, en fonction des priorités selon les secteurs du village.

Les canalisations posées en secteur privatif posent le plus de difficultés en cas d'intervention. Elles doivent être replacées sur le domaine public, pour des raisons d'entretien et de contrôle facilités, selon les normes et recommandations existantes.

Puits et station de pompage de Buffard



Aussi, devant ce constat, le conseil municipal a décidé de réhabiliter le réseau et de confier à la commission voirie la charge de la réflexion en vue de travaux futurs.

Une première prise de contact avec une estimation prévisionnelle a été demandée à la DDT pour évaluer les coûts et pour appréhender les aspects techniques, les conclusions ont été rendues tout récemment.

La réflexion est en cours, dans le cadre de travaux coordonnés correspondant aussi à l'enfouissement de réseaux secs et au remplacement ponctuels de réseaux pluviaux, reconnus dans le schéma directeur d'assainissement dégradés ponctuellement.

Une étude de la traverse du village demandée à la DDT devrait aussi permettre dans ce cadre d'intégrer les aspects esthétiques et fonctionnels tels que le dégagement ou la pose de caniveaux, correspondant à ceux existants dans notre beau village.

Concernant l'enfouissement partiel des réseaux secs par secteur, le maire a pris contact avec le SYDED pour en connaître les coûts financiers et aussi pour définir le cadre d'intervention technique du syndicat.

Le maire procède aussi à une amélioration du suivi par saisie informatique de la connaissance du réseau d'eau potable, ce qui permettra d'en interpréter plus facilement la production et la distribution en décelant les défaillances éventuelles.

Ces réflexions engagées sur un large plan intégrant la recherche de subvention possibles devraient bien prendre une année avant un



Divagation des chiens

RAPPEL

Article L.211-23 du Code Rural

Est considéré en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout autre instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (L. 2005-157 du 23.02.2005 art. 156). Nous demandons à chacun d'être vigilant...

Brigitte Pindeler

Marpa! Qu'est-ce qu'une Marpa ?

Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées ».
Au milieu des années 1980, la MSA Mutualité Social Agricole (régime de protection social agricole) imagina ces petites unités de vie. À l'époque, il était fortement question de « vivre au pays » tout en préservant le tissu rural. De fait, à la campagne les personnes âgées étaient contraintes de s'« exiler » à la ville pour trouver une maison de retraite.

Or, le désir de ces personnes était de continuer à vivre dans leur environnement familier.
Ainsi sont nées les Marpa. Ces structures d'une vingtaine de résidants leur proposent un logement privatif ainsi que des espaces de vie collective. La visée est que chacun dispose d'un vrai « chez soi » tout en conservant, voire en enrichissant, ses activités et relations sociales antérieures. Sous la houlette du responsable de cette maison d'accueil, une équipe professionnelle coordonne les services autour des personnes accueillies.

Une charte des Marpa régit les principes de vie partagée. Le fil rouge de l'équipe de la Marpa est d'encourager l'autonomie de chaque résidant, en passant bien entendu par la poursuite des habitudes antérieures. A cette fin, les activités sociales et culturelles, individuelles ou collectives, sont ardemment encouragées. Cette prévention ainsi développée permet de retarder la survenue de la dépendance.
L'entrée en résidence survient le plus souvent lorsque la personne âgée ne peut plus assurer les gestes de la vie quotidienne sans une aide. Dans les Marpa, les résidants bénéficient d'un accompagnement adapté à leur évolution. L'équipe mobilise autour d'eux des intervenants professionnels compétents : kinésithérapeutes et professions médicales bien entendu, mais aussi le coiffeur par exemple, car prendre soin de soi est important.

La stimulation est un objectif permanent d'entraînement des capacités physiques et psychiques. Elle suscite et même permet de restaurer, de fait, l'autonomie.

C'est ainsi que la commune d'Arc et Senans, sous la férule de son maire Jacques Maurice, de ses collaborateurs, des communes environnantes et de la MSA, travaille à l'aboutissement prochain d'une maison de vie de ce type.

Guy Paillard

Assainissement Non Collectif

La Communauté de Communes du Canton de Quingey a pris la compétence « Assainissement Non Collectif » afin d'harmoniser la politique de l'assainissement non collectif à l'échelle du canton.
Ce service public aidera les particuliers à optimiser le fonctionnement de leur installation d'assainissement non collectif existante, afin de préserver les ressources en eau et la salubrité publique, ainsi que de vérifier la conformité des nouvelles installations d'assainissement non collectif.

Guy Paillard

Parc éolien

L'étude de faisabilité d'une zone de développement éolien limite le périmètre à 2 zones :

QUINGEY- LOMBARD et RUREY- EPEUGNEY.

Des études plus précises (vent, raccordement, patrimoine, paysage, sous-sol, milieux protégés…) préciseront le périmètre définitif du projet.

Guy Paillard

Columbarium



A la demande de plusieurs de nos concitoyens nous envisageons la réalisation d'un columbarium au cimetière. Après étude de faisabilité, il pourrait se situer à droite de la petite chapelle et composé d'un « Jardin du Souvenir » pour la dispersion des cendres, et de trois caveaux-urnes (contenant quatre urnes par caveaux) pour ceux qui désirent déposer leurs urnes.

Brigitte Pindeler

Recette

Tarte au goumeau

Préparation : 15 min
Cuisson : 30 min

Ingrédients (pour 6 personnes) :
- 1/2 l de lait
- 2 cuillères à soupe de Maïzena
- 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger (plus ou moins selon votre goût)
- 3 œufs
- 200 g de sucre
- pâte brisée

Préparation : Faire chauffer le lait dans une grande casserole.
Pendant ce temps, battre les œufs avec le sucre et y ajouter la Maïzena délayée avec l'eau de fleur d'oranger.
Verser le lait chaud sur cette préparation tout en remuant pour éviter que les œufs prennent. Remettre la casserole sur le feu pour épaissir.
Ne pas oublier de remuer pour éviter de brûler !
Dans un moule à tarte, étaler la pâte brisée, la piquer et la garnir de la préparation.
Enfourner à 200°C pendant 1/2 h. Le dessus va gonfler et se colorer jusqu'au marron.
Bon appétit !

Guy Paillard

Comité de rédaction Directeur de la publication : Guy Paillard . Membres du comité : Loïc Belin, Michelle Belin, David Billoin, Gérard Chorvot, Caroline Gome, Brigitte Pindeler, Carine Sauvrezy.